

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

PRESENTS (14) :

M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, M. ROGER Grégory (*A quitté la séance à 21h45 après le vote des délibérations*), Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. JOSSET Sylvain.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Mme GEFFROY Aurélie, ayant donné pouvoir à M. LE HENAFF Edouard.

Mme CESARI Frédérique ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.

M. RIALET Kevin ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

ABSENTS (2) :

Mme GICQUEL Lauréline.

Mme BARBIER Megan.

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025.

Affaires générales :

Délibération pour la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par l'Oust Brocéliande Communauté (OBC).

Finances :

Délibération pour la création de tarifs complémentaires pour les repas de l'Augantine.

Vie associative

Délibération pour la demande d'adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne.

Délibération pour la demande d'adhésion à l'association du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan.

Délégations exercées par le maire

Dossier en cours

Questions diverses

.....
Désignation du secrétaire de séance

Mme Louise ROUAUD a été élue secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal 02 juillet 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2025 est **approuvé** par les membres présents.

2) Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal 17 septembre 2025

L'ordre du jour ci-dessus de la présente réunion a été **approuvé** à l'unanimité, (Résultat du vote : 0 abstention, 0 vote contre, 17 votes pour) des membres présents ou représentés.

1) Affaires générales :

Délibération n°DEL20250917-39 – PRISE DE COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) PAR L'OUST BORCELIANDE COMMUNAUTE (OBC)

Monsieur le Maire informe que La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 enjoint de définir dans les documents d'urbanisme et de planification des trajectoires pour mieux préserver les sols et atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Selon la territorialisation des objectifs intégrée dans le SRADDET de la Région Bretagne, le Pays de Ploërmel bénéficie d'une enveloppe de 296 ha à répartir entre les deux EPCI pour la période 2021-2030. Dans une perspective d'une répartition 50/50 à l'échelle Pays de l'enveloppe de 296 Ha, OBC disposerait donc de 148 Ha pour la période 2021-2031 (foncier habitat et économique inclus). C'est dans ce contexte que le travail sur le PLUI a été abordé, afin d'élaborer un outil permettant une réflexion sur l'aménagement du territoire à une échelle intercommunale et en permettant une mutualisation des forces d'attractivité à partager entre l'habitat et le foncier dédié à l'économie. Dans la perspective d'une solidarité communautaire, et sur la base de la charte du foncier économique, seul le PLUI permet de garantir à chaque commune une réserve de foncier et un développement de l'habitat. Enfin, après l'adoption du SCoT qui sera opposable en début d'année 2027 les communes auront 1 année pour se mettre en compatibilité et intégrer les nouvelles conditions de consommation à leurs documents d'urbanisme.

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L151-1 à L154-4, R151-1 à R153-22,

Vu la délibération n°C_2025_050 du conseil communautaire, datée du 26 juin 2025 et notifiée aux communes le 10 juillet 2025,

Tenant compte de cette échéance, il vous est proposé de vous prononcer sur la prise de compétence du PLUI par de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la prise en compétence du PLUI par l'OBC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 2 abstentions, 7 votes contre, 8 votes pour) des membres présents ou représentés :

Approuve la prise en compétence du PLUI par l'OBC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2) Finances :

Délibération n°DEL20250917-40 - CREATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LES REPAS DE L'AUGANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'ouverture de l'Augantine depuis le 1er septembre 2025 que l'un de ses objectifs est de permettre, d'une part :

- Des rencontres intergénérationnelles autour de repas partagés avec les enfants et des adultes (Les parents des enfants, les enseignants, les seniors de la commune et éventuellement avec d'autres adultes (Associations, agents, élus...).

Et, d'autre part :

- Que l'Augantine puisse proposer des repas améliorés pour divers événements communaux (Ex. : Repas des seniors, vœux de la municipalité, 11 novembre cantonal...)

il est donc nécessaire de voter des tarifs complémentaires au tarifs communaux pour l'année 2025 et pour l'année scolaire 2025-2026 pour les tarifs de la restauration pour permettent de répondre à ces nouveaux objectifs.

Propositions de tarifs complémentaires :

- 1) Repas adulte : 07,00 €
- 2) Repas ALSH : 04,50 €
- 3) Repas amélioré, 7 forfaits : A) 10,00 € - B) 15,00 €, C) 20,00 €, D) 25,00 €, E) 30,00 €, F) 35,00 €, G) 40,00 €

Vu la délibération n°del20241211-77 du vote des tarifs communaux pour l'année 2025 et année scolaire 2025-2026,

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'adopter** la création de tarifs complémentaires pour les repas de l'Augantine pour l'année 2025 et pour l'année scolaire 2025-2026 ci-dessus.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 14 votes pour, 2 votes contre, 1 abstention) des membres présents ou représentés :

- **Adopte** la création de tarifs complémentaires pour les repas de l'Augantine pour l'année 2025 et pour l'année scolaire 2025-2026 ci-dessus.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Vie associative :

Délibération n°DEL20250917-41 - DEMANDE D'ADHESION DE L'ASSOCIATION AGRICULTEURS DE BRETAGNE

Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire délégué à la vie associative propose au conseil municipal de reconduire l'adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne pour l'année 2025. Le montant de l'adhésion est de 00,10 €/habitant (1542 réf. INSEE 2022). Pour l'année 2025, la cotisation s'élève à 154,20 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne ;
D'approuver la désignation du représentant de la commune, soit Monsieur Alain Guillotel ;
De décider de verser la cotisation de 154,20 € ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabrice RUAUD et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 6 votes pour, 3 votes contre, 7 abstentions, 1 élu ne voulant pas participer au vote a quitté la séance) des membres présents ou représentés :

Approuve l'adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne ;
Approuve la désignation du représentant de la commune, soit Monsieur Alain Guillotel ;
Décide de verser la cotisation de 154,20 € ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°DEL20250917-42 - DEMANDE D'ADHESION DE L'ASSOCIATION DU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DU MORBIHAN

Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire délégué à la vie associative propose au conseil municipal de reconduire l'adhésion à l'association du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan pour l'année 2025. Le montant de l'adhésion est de 00,10 €/habitant (1542 réf. INSEE 2022). Pour l'année 2025, la cotisation s'élève à 00,10 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'adhésion à l'association des u Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan ;
D'approuver la désignation du représentant de la commune, soit Monsieur le Maire ;
De décider de verser la cotisation de 00,10 € ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabrice RUAUD et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 5 votes pour, 5 votes contre, 6 abstentions, 1 élu ne voulant pas participer au vote a quitté la séance) des membres présents ou représentés et que (La voix du maire étant prépondérante, le maire propose de valider cette délibération), le Conseil Municipal :

Approuve l'adhésion à l'association des u Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan ;
Approuve la désignation du représentant de la commune, soit Monsieur le Maire ;
Décide de verser la cotisation de 00,10 € ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Délégations exercées par le maire

Décisions de non-préemption sur déclaration d'intention d'aliéner :

Le 20/08/2025 sur la parcelle ZR n°223, Domaine de Mauprès.

Devis signés :

Signature d'une facture le 02/07/2025 auprès de OUEST MULTISERVICES de 720,50 € TTC pour impression brochures (Bulletin municipal de juillet 25).
Signature d'un devis le 02/07/2025 auprès de FDGDON de 377,50 € TTC pour 5 cages ragondins.
Signature d'un devis le 02/07/2025 auprès de OUEST CONCEPT RESEAUX de 816,00 € TTC pour pièces complémentaires du dossier de consultation.
Signature d'un devis le 02/07/2025 auprès de AUDIT BREIZH RESTAURATION CONSEIL de 1440,00 € TTC pour formation HACCP - Augantine.
Signature d'un devis le 09/07/2025 auprès de OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE de 6208,00 € TTC pour émulsion de bitume (PATA).
Signature d'un devis le 10/07/2025 auprès de R. CHARTIER de 391,32 € TTC pour réparation d'un volet roulant – Ecole Ecolibris.
Signature d'un devis le 13/08/2025 auprès de ARTCOLOR de 163,20 € TTC pour panneau plexiglass – Ralentissement des entrées du bourg.
Signature d'un devis le 20/08/2025 auprès de LINEVIA de 2420,00 € TTC pour transport piscine – Ecole Ecolibris.
Signature d'un devis le 20/08/2025 auprès de FRANCE SECURITE de 220,58 € TTC pour trousse de secours – Services communaux et véhicules.
Signature d'un devis le 25/08/2025 auprès de TBI de 3756,00 € TTC pour matériel informatique – Garderie – Atelier du Service Technique - Augantine.
Signature d'un devis le 25/08/2025 auprès de R. CHARTIER de 977,64 € TTC pour porte – Ecole Ecolibris.
Signature d'un devis le 25/08/2025 auprès de FARAGO de 203,40 € TTC pour contrat dératisation - Augantine.
Signature d'un devis le 27/08/2025 auprès de GROUPE COMPTOIR de 926,93 € TTC pour des équipements de protection individuelle - Augantine.
Signature d'un devis le 28/08/2025 auprès de JD EUROCONFORT de 145,20 € TTC pour ustensiles de cuisine - Augantine.
Signature d'un devis le 04/09/2025 auprès de LE CHAMP COMMUN de 142,80 € TTC pour alimentation – Chocolat de Noël.

Signature d'un devis le 04/09/2025 auprès de DENIER de 17911,20 € TTC pour taillage fossés et talus – 66km de voirie sur la commune.
Signature d'une facture le 04/09/2025 auprès de DILAMMAT de 23486,40 € TTC pour panneaux photovoltaïques - Augantine.
Signature d'un devis le 10/09/2025 auprès de COMME UN AIR DE COUTURE de 78,90 € TTC pour rideaux – Le Foyer.
Signature d'un devis le 10/09/2025 auprès de HIBOUTHEQUE de 40,00 € TTC pour un renouvellement d'abonnement – Ecole Ecolibris.
Signature d'un devis le 12/09/2025 auprès de Patrice BONNEAU Paysagiste Conseil de 1130,00 € TTC pour étude topographique - La prairie.
Signature d'un devis le 16/09/2025 auprès de BROCELIANDE NETTOYAGE de 168,00 € TTC pour vitrerie - Agantine.
Signature d'un devis le 16/09/2025 auprès de OUEST MULTISERVICES de 340,20 € TTC pour Brochures - Augantine.

4) Dossiers des commissions municipales – Comités - Informations :

Information ressources humaines :

Grève ce jeudi 18 septembre – Ecole/garderie - Augantine.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Prochain conseil d'administration : lundi 22 septembre 2025.

Vide Grenier : dimanche 12 octobre 2025. Organisation à finaliser.

Commission des finances :

A venir au prochain conseil : délibération sur un emprunt bancaire pour le budget assainissement pour les travaux du lotissement Hameau sous le Bois.

Commission vie associative - sport – loisirs – affaires culturelles :

Bilan du forum des associations et du bénévolat et du repas partagé.

Commission communication

Livret des recettes de l'Augantine.

Installation des panneaux de ralentissement aux abords des écoles.

Commission Espace vert – Environnement – Voirie

Bilan financier des aménagements des abords immédiats de l'église.

Point du chantier du pont du Sapin Vert.

Compte rendu de la commission du 10 septembre partagé au conseil. Des questions ? Remarques ? Informations complémentaires ?

Point de la rénovation de l'assainissement du Hameau sous le Bois : Convocation à la commission d'appel d'offres les 26/09/2025 et 3/10/2025.

Actualité aménagement du terrassement aux abords de l'Augantine et sur la prairie.

Point emménagement du nouvel Atelier des Services Techniques.

Commission urbanisme et travaux :

Prochaines commissions : le jeudi 02/10/2025 à 20h00 et le jeudi 04/12/2025 à 20h00.

Compromis signé pour un des terrains rue de Bonneval.

Deux propositions pour le terrain avec la maison et le garage.

Point modification simplifiée n°1 du PLU : consultation publique jusqu'au 26/09/2025, demande de compléments d'informations par quelques habitants, le registre est à disposition à l'accueil.

Point vestiaires du stade : désamiantage semaine dernière, la consultation des entreprises pour la partie extension est en ligne sur Megalis depuis aujourd'hui.

Fin de la consultation des entreprises le 17/10/2025.

Convocation de la commission appels d'offre : le 17/10/2025 - à confirmer.

Rapport d'analyse des offres remis par l'architecte jeudi 20/11/2025 pour choix des entreprises.

Phase de préparation de chantier + déplacement de la cuve de gaz : décembre 2025.

Démarrage du chantier : janvier 2026.

Commission Scolaire - Périscolaire - Jeunesse

Prochaine commission : le mercredi 1er octobre 2025 19h00

Comité cantine :

Point sur le démarrage de l'Augantine :

Points sur les retours des enfants.

Mise en route de la cuisine / Organisation des ressources humaines / Calage du service / réception des travaux.

Nouveau comité cantine sur le fonctionnement.

Mise en place des approvisionnements en local.

Point comparatif des finances de fonctionnement.

Invitation des élus à manger à l'Augantine.

Portes Ouvertes de l'Augantine : vendredi 19 septembre 2025 – 16h30-20h00.

Association Foncière de Remebrement :

Retour sur la réunion du conseil d'administration du mardi 16 septembre 2025.

Prochain conseil municipal : le mercredi 15 octobre 2025– 19h30.

La séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2025 est clôturée par le Monsieur le Maire à 22h31.

Fait à Augan, le 17 septembre 2025,

La secrétaire de séance,
Louise ROUAUD



Le Maire
Guénaél LAUNAY



Mairie d'Augan | Place St Marc | 56800 Augan | Tél 02 97 93 45 06 | mairie@augan.fr | augan.bzh